

société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables, région de Rouen

société de commissaires aux comptes

Inscrite à la compagnie près la cour d'appel de Caen

Ph. FOUQUET
Diplômé es Sciences Economiques
Expert comptable
Commissaire aux comptes

C. GAUDEL
Diplômée es Sciences Economiques
Expert comptable
Commissaire aux comptes

M. HALOCHE
Expert comptable
Commissaire aux comptes

C. LEVEQUE
Expert comptable
Commissaire aux comptes

H. WINDELS
Diplômé ESC Rouen
Expert comptable
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT

Le Bouloir

11 Rue Saint Nicol

14600 HONFLEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Site internet : www.cwa.fr

E-mail : cwa@wanadoo.fr
52, rue Fournet - B.P. 92053 - 14102 LISIEUX Cedex - Tél. 02 31 31 33 02 - Télécopieur 02 31 62 99 79
57, av. de la Côte de Nacre - 14000 CAEN - Tél. 02 31 43 54 36 - Télécopieur 02 31 95 35 73
24-26, rue de la Harpe - 27000 EVREUX - Tél. 02 32 38 68 50 - Télécopieur 02 32 33 65 14
52, rue Saint-Mélaine - 14130 PONT-LEVEQUE - Tél. 02 31 65 14 10 - Télécopieur 02 31 65 15 10
S.A.S. au capital de 500 000 € - 76 B 29 R. C. Lisieux - SIRET 307 132 191 00031 - NAF 741 C

RAPPORT GENERAL

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT
Association Loi 1901

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT
Association Loi 1901

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre
assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à
l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ETRE
ET BOULOT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues
par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil
d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit,
d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

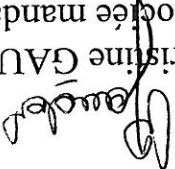
Nous certifions que les comptes annuels, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ETRE ET BOULOT à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : de nombreuses erreurs de comptabilisation sont apparues et ont été corrigées par la suite.

Nous avons mis en œuvre des sondages afin de nous assurer de l'effectivité de ces corrections.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à LISIEUX,
Le 18 juin 2007
Le Commissaire aux Comptes
SAS CABINET WINDELS
ET ASSOCIES

Christine GAUDEL
Associée mandataire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

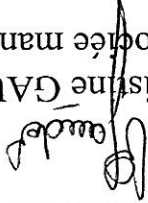
Sur les conventions relevant
de l'article L. 612-5
du Code de commerce

=====

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT
Association Loi 1901

Christine GAUDEL
Associée mandataire



Fait à LISIEUX,
Le 18 juin 2007
Le Commissaire aux Comptes
SAS CABINET WINDELS
ET ASSOCIES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT
Association Loi 1901

	2006	2005	ECART
Production vendue	68 270,22	6 128,45	62 141,77
Subventions d'exploitation	483 122,75	471 169,31	11 953,44
Autres produits	6 671,91	1 357,99	5 313,92
Total produits d'exploitation	558 064,88	478 655,75	79 409,13
Autres achats et charges externes	71 091,79	65 146,93	5 944,86
Impôts et taxes	9 583,03	10 000,21	-417,18
Salaires et traitements	356 750,09	316 649,36	40 100,73
Charges sociales	74 709,91	70 040,32	4 669,59
Dotations aux amortissements	13 501,14	10 053,16	3 447,98
Autres charges	9,10	514,47	-505,37
Total charges d'exploitation	525 645,06	472 404,45	53 240,61
Résultat d'exploitation	32 419,82	6 251,30	26 168,52
Produits financiers	269,16	632,19	-363,03
Charges financières	617,91	417,50	200,41
Résultat financier	-348,75	214,69	-563,44
Résultat courant avant impôt	32 071,07	6 465,99	25 605,08
Produits exceptionnels	15 413,33	8 596,54	6 816,79
Charges exceptionnelles	1 005,31	2 084,00	-1 078,69
Résultat exceptionnel	14 408,02	6 512,54	7 895,48
TOTAL DES PRODUITS	573 747,37	487 884,48	85 862,89
TOTAL DES CHARGES	527 268,28	474 905,95	52 362,33
BENEFICE OU PERTE	46 479,09	12 978,53	33 500,56

Production vendue	2006	2005	ECART
Travaux	8 188,00		8 188,00
Prestations diverses	219,12		219,12
Conventions	37 500,00		37 500,00
Ventes paniers légumes	5 579,35		5 579,35
Ventes linges	14 900,26	6 128,45	8 771,81
Production immobilisée	1 883,49		1 883,49
	68 270,22	6 128,45	62 141,77
Subventions d'exploitation			
SIVU	136 511,28	226 652,93	-90 141,65
DDTEFP chantier insertion	26 856,00	18 375,00	8 481,00
Conseil régional	14 666,66	13 000,00	1 666,66
Conseil général	53 600,00	17 693,75	35 906,25
DDTEFP formation		2 766,65	-2 766,65
DDTEFP	227 590,00	183 112,66	44 477,34
Emploi jeune	1 998,81	8 379,04	-6 380,23
FDI		1 189,28	-1 189,28
FPJ	21 900,00		21 900,00
	483 122,75	471 169,31	11 953,44
Autres produits			
Cotisations	340,00	160,00	180,00
Produits divers	29,83	0,79	29,04
Transfert de charges	6 302,08	1 197,20	5 104,88
	6 671,91	1 357,99	5 313,92
Total produits d'exploitation	558 064,88	478 655,75	79 409,13
Autres charges et charges externes			
Sous-traitance	2 326,74		2 326,74
Achats	2 690,45	925,62	1 764,83
Carburant	7 330,28	6 142,78	1 187,50
Electricité, chauffage	2 078,43	1 322,08	756,35
Fournitures entretien, petit matériel	5 864,21	5 414,05	450,16
Fournitures administratives	2 361,37	3 173,07	-811,70
Vêtements de travail	1 163,30	1 809,64	-646,34
Sous-traitance		358,80	-358,80
Crédit bail mobilier	913,74		913,74
Locations immobilières	14 475,00	10 004,17	4 470,83
Locations mobilières		35,00	-35,00
Entretien	7 745,81	6 500,18	1 245,63
Maintenance	799,53	765,91	33,62
Assurances	1 811,02	2 002,94	-191,92
Documentation	188,50	300,70	-112,20
Frais de séminaire	1 070,00		1 070,00
Personnel intérimaire		14 676,52	-14 676,52
Rémunérations d'intermédiaires		427,95	-427,95
Honoraires	10 439,90	2 631,20	7 808,70
Publicité	98,54		98,54
Cadeaux	1 069,94	945,00	124,94
Catalogues, imprimés		67,70	-67,70
Pourboires, dons		40,00	-40,00
Déplacements, missions, réceptions	3 094,97	2 170,33	924,64
Frais postaux et télécommunications	4 473,03	4 825,16	-352,13
Services bancaires	332,03	248,13	83,90
Cotisations	765,00	360,00	405,00
	71 091,79	65 146,93	5 944,86

	2006	2005	ECART
Impôts et taxes	4 956,00	4 014,00	942,00
Taxes sur les salaires			
Formation	4 582,03	5 897,21	-1 315,18
Autres	45,00	89,00	-44,00
	9 583,03	10 000,21	-417,18
Charges de personnel			
Rémunérations brutes	358 011,09	313 928,36	44 082,73
Congés payés	-1 261,00	2 721,00	-3 982,00
Charges sociales	71 075,62	59 161,67	11 913,95
Charges sociales s/congés payés	-1 084,00	1 771,00	-2 855,00
Médecine du travail	4 718,29	3 324,19	1 394,10
Chèques déjeuners		5 783,46	-5 783,46
Autres			0,00
	431 460,00	386 689,68	44 770,32
Dotations aux amortissements			
	13 501,14	10 053,16	3 447,98
Autres charges	9,10	514,47	-505,37
Total charges d'exploitation	525 645,06	472 404,45	53 240,61
Résultat d'exploitation	32 419,82	6 251,30	26 168,52
Produits financiers			
Intérêts sur compte livret	269,16	632,19	-363,03
Charges financières			
Escomptes		417,50	-417,50
Intérêts sur emprunts	617,91		617,91
Résultat financier	-348,75	214,69	-563,44
Résultat courant avant impôt	32 071,07	6 465,99	25 605,08
Produits exceptionnels			
Quote part de subvention	9 237,33	7 400,19	1 837,14
Libertés perçues	100,00		100,00
Sur exercices antérieurs	6 076,00	1 196,35	4 879,65
Charges exceptionnelles			
Pénalités amendes fiscales pénales			0,00
Sur exercices antérieurs	25,00	2 000,00	-1 975,00
Sur opérations de gestion		84,00	-84,00
Valeur Nette Compt Immos	980,31		980,31
Résultat exceptionnel	14 408,02	6 512,54	7 895,48
TOTAL DES PRODUITS	573 747,37	487 884,48	85 862,89
TOTAL DES CHARGES	527 268,28	474 905,95	52 362,33
BENEFICE OU PERTE	46 479,09	12 978,53	33 500,56

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT

ACTIF	2006			2005		PASSIF	2006		2005	
	BRUT	AMORT	NET	NET						
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES				
.Logiciels	995,75	877,63	118,12	119,60	.Report à nouveau	61 716,53	48 738,00			
.Constructions	8 939,20	1 388,51	7 550,69	8 146,94						
.Matériel et outillage	28 475,19	10 526,17	17 949,02	9 364,03	.Résultat de l'exercice	46 479,09	12 978,53			
.Agenc,aménagt,installations	9 961,03	208,85	9 752,18	1 081,98						
.Matériel de transport	27 474,38	13 633,24	13 841,14	12 490,45	.Subv.d'investissements	108 195,62	61 716,53			
.Matériel de bureau	5 567,70	3 281,26	2 286,44	5 350,07	.Subv.d'inv.inscrites au	61 896,24	39 733,00			
.Immobilisations en cours	3 272,34		3 272,34		compte de résultat	-22 650,81	-15 050,24			
.Immobilisations financières	15,00		15,00							
	84 700,59	29 915,66	54 784,93	36 553,07		39 245,43	24 682,76			
ACTIF CIRCULANT					DETTES					
					.Emprunt	5 035,00				
					.Cautions	300,00				
					.Fournisseurs	6 465,70	2 999,20			
CREANCES					.Fournisseurs,fact non parv.	5 750,00	2 272,40			
.Personnel	110,84		110,84		.Rémun. et charges sociales	43 758,48	40 520,93			
					.Congés payés	7 667,00	10 012,00			
.Subventions à recevoir	110 400,43		110 400,43	74 183,75	.Autres charges sociales	2 153,00	1 321,34			
.Produits à recevoir	6 474,23		6 474,23	1 661,33	.Subventions	10 503,06	4 269,72			
					.Autres charges à payer	1 276,50	4 014,00			
					.Divers à payer	13 244,90	1 332,54			
DISPONIBILITES										
.Banque	26 324,99		26 324,99	18 208,20						
.compte sur livret	44 565,17		44 565,17	22 612,14						
.Caisse	489,20		489,20	589,20						
COMPTES DE REGULARISATION					COMPTES DE REGULARISATION					
.Charges constatées d'avance	444,90		444,90		.Produits constatés d'avance		666,27			
TOTAL	188 809,76	0,00	188 809,76	117 254,62	TOTAL	96 153,64	67 408,40			
TOTAL GENERAL	273 510,35	29 915,66	243 594,69	153 807,69	TOTAL GENERAL	243 594,69	153 807,69			

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT

	DATE ACQ	V.O	DUREE	TAUX	DOTATION	ANTERIEUR	TOTAUX	SOLDE
MATERIEL ET OUTILLAGE								
Débrou. Therm. FS 400A 1576349890	08/04/2003	678,72	3,00	33,33	61,59	617,13	678,72	0,00
Débrou. Therm. Fs 400A1562642714	08/04/2003	678,72	3,00	33,33	61,59	617,13	678,72	0,00
Débrou. Therm.Fs 400A 1576349742	08/04/2003	678,72	3,00	33,33	61,59	617,13	678,72	0,00
Coupe haie perche 1576818211	08/04/2003	588,71	3,00	33,33	53,41	535,30	588,71	0,00
Taille haie HS 75/550 1577334404	08/04/2003	374,71	3,00	33,33	34,01	340,70	374,71	0,00
Tronçonneuse 2cc Rollo 1573685873	08/04/2003	478,71	3,00	33,33	26,60	435,27	461,87	16,84
Tronçonneuse délégage 35004110	08/04/2003	299,71	3,00	33,33	16,65	272,51	289,16	10,55
Cultivateur	31/03/2003	310,00	5,00	20,00	62,00	170,50	232,50	77,50
Charue	31/03/2003	456,64	5,00	20,00	91,33	251,16	342,49	114,15
Tondeuse	25/09/2003	400,00	3,00	33,33	98,15	301,85	400,00	0,00
Portail	22/12/2003	1 606,29	5,00	20,00	321,26	678,22	999,48	606,81
Bache tunnel Honfleur	02/11/2004	417,24	3,00	33,33	139,08	161,87	300,95	116,29
Broyeur compositeur THI BV2	17/12/2004	2 180,00	5,00	20,00	436,00	452,96	888,96	1 291,04
Débrou. Therm FS400 161536057	22/05/2004	670,00	3,00	33,33	223,33	359,19	582,52	87,48
Rasor DS502	30/03/2005	516,97	3,00	33,33	172,32	129,70	302,02	214,95
Table active	05/04/2005	377,00	3,00	33,33	125,67	92,84	218,51	158,49
Centrale vapeur	05/04/2005	251,00	3,00	33,33	39,98	61,80	101,78	149,22
Lave linge top Whirpool	06/04/2005	240,00	3,00	33,33	80,00	58,88	138,88	101,12
Seche linge sidex wt 152	06/04/2005	140,00	3,00	33,33	46,67	34,34	81,01	58,99
Réfrig De Dietrich	06/04/2005	249,00	3,00	33,33	83,00	61,08	144,08	104,92
Lave linge Whirpool	14/05/2005	1 096,00	3,00	33,33	365,33	230,33	595,66	500,34
Seche linge Whirpool	14/05/2005	374,00	3,00	33,33	124,67	78,59	203,26	170,74
Débrouis.163261404	25/05/2005	670,00	3,00	33,33	223,33	133,98	357,31	312,69
Lave linge Bosch 6Kg	22/07/2005	699,00	3,00	33,33	233,00	102,89	335,89	363,11
Centrale vapeur astoria	22/07/2005	269,00	3,00	33,33	89,67	39,59	129,26	139,74
Débrouis.STI FS400	26/11/2005	689,00	3,00	33,33	229,67	22,32	251,99	437,01
Souffleur de feuilles	26/11/2005	245,00	3,00	33,33	81,67	7,93	89,60	155,40
Tronçonneuse STI MS280-45	26/11/2005	615,00	3,00	33,33	205,00	19,92	224,92	390,08
		16 249,14			3 786,57	6 885,11	10 671,68	5 577,46

ASSOCIATION ETRE ET BOULOT

	DATE ACQ	V.O	DUREE	TAUX	DOTATION	ANTERIEUR	TOTAUX	SOLDE
MATERIEL DE BUREAU ET INFOR.								
lecteur Seagate	09/07/2004	367,94	D 3,00	33,33	88,60	222,29	310,89	57,05
Ordinateur Compaq	28/05/2004	1 583,51	D 3,00	33,33	571,86	1 011,65	1 583,51	0,00
Modem HP fax copieur	24/06/2005	1 378,98	D 3,00	33,33	297,22	335,11	632,33	746,65
PC HP	30/11/2005	1 282,11	D 3,00	33,33	596,55	89,02	685,57	596,54
Imprimante HP	30/11/2005	209,30	D 3,00	33,33	97,39	14,53	111,92	97,38
Téléphones	24/08/2005	2 272,78	D 8,00	12,50	564,31	266,29	830,60	1 442,18
Caisse enregistreuse	01/06/2005	220,00	5,00	20,00	44,00	25,66	69,66	150,34
		7 314,62			2 259,93	1 964,55	4 224,48	3 090,14
lecteur Seagate	10/08/2006	-367,94	D 3,00	33,33			-310,89	-57,05
Modem HP fax copieur	26/07/2006	-1 378,98	D 3,00	33,33			-632,33	-746,65
		5 567,70			2 259,93	1 964,55	3 281,26	2 286,44
AGENCEMENT AMENAGT INST.								
Rayonnage	01/06/2005	1 149,00	10,00	10,00	114,90	67,02	181,92	967,08
		1 149,00	10,00	10,00	114,90	67,02	181,92	967,08
Serres	20/12/2006	8 812,03	10,00	10,00	26,93		26,93	8 785,10
		9 961,03	20,00	20,00	141,83	67,02	208,85	9 752,18

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2005-1757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables), des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée, sous déduction des remises, rabais et escomptes obtenus.

Le coût de production d'une immobilisation comprend les dépenses pouvant lui être directement attribuées, nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Le coût de production est constitué du prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables), des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée, sous déduction des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif,

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

CREANCES

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition des marchandises. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

STOCKS

Il est précisé que cette option, si elle est retenue, est irrévocable.

En outre, peuvent sur option, être incorporés au coût d'entrée les droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage)

- Immobilisations incorporelles	1
- Constructions	15
- Aménagements des constructions	
- Matériels et outillages	de 03 à 5
- Agencements et aménagements divers	10
- Matériels de transport	05
- Matériels de bureau & informatique	de 03 à 8
- Mobiliers	10

Durées en années

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR DONNER
UNE IMAGE FIDÈLE**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

PRODUITS À RECEVOIR	
SIVU 2005	38.675,33
SIVU 2006	54.714,50
DDTEFP aide à l'accomp.	13.428,00
DDTEFP coude à coude	3.582,60
AGEFOS	4.942,98
CNASEA	1.531,25

CHARGES À PAYER

Fournisseurs, FNP	5.750,00
Congés payés	7.667,00
Formation continue	2.153,00
Taxe sur les salaires	1.276,50
CNASEA à reverser	11.454,92
CAF à reverser	1.789,98

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FDI à reverser	269,72
Conseil régional	3.333,34
FPJ	6.900,00

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CCA BNP PARIBAS	444,90
-----------------	--------

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs aux actifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Les composants sont significatifs s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- leur valeur est importante par rapport à l'actif principal
- leur durée de vie diffère de façon importante avec celle de l'actif principal.

CHANGEMENT DE METHODE

Exercice clos le 31 décembre 2006